

CONTRAT DE SAILLIE

ÉTALON

Saison : 2024

Date :

VENDEUR

The Celtic Horse's Paradise SARL
Les jardins
14240 Sept-Vents
FRANCE
Tel : 06.95.71.47.70
E-mail : theceltichorsesparadise@hotmail.com
www.theceltichorsesparadise.com

ACHETEUR

Nom :
Adresse :
.....
Tel :
E-mail :

CONDITIONS DE VENTE

La vente concerne l'étalon suivant* ; **KING OF ARCTIC**

BLACK BEAUTY FROM LIMERICK

SILKY BUTLER V/D GTH

* Biffez les mentions inutiles

L'acheteur achète au vendeur une saillie de l'étalon ci-dessus aux conditions suivantes :

Première fraction : **RESERVATION (réglée endéans 5jours par virement bancaire).**

300 € TTC (Dont TVA 5,5%) correspondant à l'acompte (non remboursable) (Butler et King)

150 € TTC (Dont TVA 5,5%) correspondant à l'acompte (non remboursable) (Black Beauty)

Deuxième fraction : **SOLDE (réglée à l'arrivée de la jument pour la saillie)**

* Biffez la mention inutile

200 € TTC (Dont TVA 5,5%) POUR KING OF ARCTIC ET BUTLER

0 € TTC (Dont TVA 5,5%) POUR BLACK BEAUTY FROM LIMERICK

La saillie est réservée pour la jument ;

Nom :

Numéro SIRE :

Race :

Arrivée prévue : **Départ prévu :**

Règlement :

Le Prix de la saillie est réglé à l'arrivée de la jument. La pension (9€ttc par jour ou 250€ttc par mois) au départ de celle-ci.

Conditions de monte :

L'étalon fera la monte naturelle en liberté sauf si condition contraire du propriétaire de l'étalon. Le propriétaire de la jument accepte cette technique.

La jument est garantie exempte par son propriétaire de maladie contagieuse (test métrite de moins d'un mois et artérite virale) et à jour des vermifuges et vaccination grippe, tétanos et rhino. La jument devra être déferrée des postérieurs au minimum.

Conditions de pension :

La jument sera hébergée en accord avec son propriétaire au pré avec l'étalon. La jument bénéficiera de tous les soins nécessaires. Et au besoin, le propriétaire de la poulinière en pension mandate le vendeur pour requérir en son nom tout vétérinaire de son choix afin de soigner si nécessaire, la poulinière et/ou son poulain et accepte de régler les frais du praticien requis en son nom.

Le propriétaire de la poulinière est conscient des risques que représente la vie en troupeau et les accepte.

En tant que gardien, le vendeur est assuré en responsabilité civile pour les chevaux qui sont chez lui. Il appartient au propriétaire de s'assurer personnellement pour garantir tout évènement concernant sa jument et son poulain.

Toute jument agressive envers l'étalon ou les autres juments et représentant un risque potentiel, sera mise à l'écart du troupeau et pourra être refusée sans remboursement du prix de la saillie.

Tout dépistage de gestation par échographie ou prise de sang est à la charge du propriétaire de la jument.

Conditions de report :

En cas de jument vide, la saillie pourra être reportée sur 3 autres cycles. Les juments ne quittant pas notre élevage pourront rester avec l'étalon jusque fin septembre.

Dans le cas d'une jument étant vide au 01/10, elle pourra être représentée la saison de monte suivante moyennant 50% du prix de la saillie.

Nous acceptons les conditions générales de vente de saillie dont nous avons pris connaissance.

Fait en deux exemplaires, à Sept-Vents , le
Le vendeur

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long, sweeping underline that extends to the right.

L'acheteur (mention «lu et approuvé»)